

Grand Débat national – Chasse

Le mercredi 20 février 2019 à la FDC 26 à CREST

1/ écologie et ruralité :

- La lourdeur de l'administration et les formalités concernant l'aménagement de l'espace rural :
Aujourd'hui chaque demande de la part des ruraux et des chasseurs est soumise à enquête publique, étude d'impact, consultation publique...
Faut-il alléger ou supprimer tout ou partie de ces démarches administratives ?

Réponse : Les alléger mais pas toutes ; le PLU par exemple est à conserver et plus généralement ce qui touche au bâti.

Par contre les consultations publiques ne sont pas démocratiques car dématérialisées elles ne permettent pas au monde rural de s'exprimer à parité avec l'urbain ; connaissance technique, couvertures par les réseaux ne sont pas équivalentes ; des gens répondent alors qu'ils ne sont pas concernés ; seule la zone géographique concernée devrait pouvoir répondre car sinon un sentiment d'illégitimité de la décision est ressenti. Cette consultation est à supprimer.

- Gestion globale des espèces :
Chaque espèce a un statut lié à son état de conservation: protégée, semi-protégée, nuisible, chassable... Trop souvent, le statut d'une espèce défini il y a de nombreuses années, ne correspond plus à la réalité.
Pensez-vous qu'un statut unique pourrait être défini pour toutes les espèces, permettant une gestion en temps réel, plus flexible, en fonction du véritable état de conservation de chacune d'entre elles?

Réponse : Plutôt contre un statut unique sauf si la gestion est départementale ou au maximum régionale; pour nos zone de montagne le massif est souvent le plus pertinent (chamois, bouquetin, loup...). L'état centralisateur et pire l'Europe sont trop éloignés des réalités locales ; les présents sont donc contre un statut unique vus les évaluation tardives, les intérêts politiques incompréhensibles et les lenteurs de prises de décisions associés à ces niveaux.

- La politique écologique de la sanctuarisation de la nature a conduit l'Etat à poser des cloches de verre sur les territoires ruraux depuis de nombreuses années, avec les résultats plus que mitigés que nous connaissons. Ne serait-il pas temps d'imaginer des projets participatifs, notamment les chemins ruraux, de la préservation de la biodiversité, où l'homme et ses activités feraient partie intégrante de ces projets plutôt que de les exclure ?

Par ailleurs, l'Etat continue de faire la promotion des réserves naturelles nationales. Ne faudrait-il qu'il change de stratégie au profit de mesures de protection pas forcément réglementaires et coûteuses, qui par exemple pourrait consister en des exonérations fiscales des propriétaires vertueux.

- Dans la continuité de la question précédente, pensez-vous que le réaménagement des chemins ruraux disparus pourrait recréer une biodiversité décentralisée sur l'ensemble des territoires, facilitant également le développement économique et touristique des territoires ruraux?
Ex: corridor de biodiversité associé à un passage pédestre et cyclo touristique, ponctué de gîtes et d'auberges sur un maillage national.

Réponse : Les mises sous cloche ne sont pas une solution ; l'observation de l'état de la nature ordinaire nous l'enseigne ; dépendante des activités humaines sa simple protection est inopérante ; nombre de nos actions le montrent : après des années de protection, sur nos groupements de gestion la perdrix rouge par exemple, disparaît : c'est le milieu qui se modifie et c'est bien l'aménagement qui est la solution. Des projets participatifs drômois mêlant agriculteurs et chasseurs (ex : les CIPAN biodiversité) montrent leur efficacité.

Une fiscalité incitative à la conservation de milieux fragiles ou écologiquement intéressants (haies, prairies naturelles, pelouses sèches.....) peut participer à une meilleure conservation de la nature ordinaire.

L'association d'aménagements touristiques et cynégétiques (corridor écologique multi-usage) est intéressante mais attention à ce que ces voies « vertes » n'excluent pas la chasse locale comme nous avons pu le constater en Drôme sur la Via Rhôna par exemple. Pour cela la vision des chasseurs doit être interrogée très en amont des projets car une coexistence est toujours possible ; sans cela un sentiment de dépossession s'installe en zone rurale.

De plus les impacts négatifs du tourisme sur la biodiversité locale et ordinaire ne doivent pas être cachés.

Dans notre département un tourisme cynégétique basé sur nos ACCA peut se développer et améliorer la rentabilité des structures de tourisme vert en arrière-saison ; une partie du gain économique peut aider les chasses locales à restaurer des délaissés agricoles, forestiers ou autres, au profit de la biodiversité ordinaire.

- L'Etat souhaite développer de plus en plus les énergies renouvelables, comme l'éolien et les panneaux solaires. Que pensez-vous de ces implantations sur les territoires ruraux ?
- L'indépendance citoyenne énergétique n'est pas toujours possible en France. Pensez-vous que les ruraux devraient pouvoir créer et utiliser leur propre énergie (électricité, chauffage, eau de pluie), sans aucune contrainte fiscale de l'Etat, et de façon totalement indépendante, uniquement pour leur utilisation personnelle ?

Réponse : La salle a vivement réagi en parlant de scandale écologique ; quelle est la pertinence de ces grandes éoliennes dans nos arrières pays ? Elles doivent être implantées au plus près des zones d'utilisation de l'électricité et sur des paysages déjà industrialisés (Rhône, autoroutes...) ; ce sont des hachoirs à oiseaux qui polluent nos paysages ; ce type d'éolien modifie de plus les couloirs migratoires et dégrade leurs flux.

Pour le solaire l'installation de champs photovoltaïques en zones naturelles gaspille les zones les plus intéressantes pour la biodiversité, en y stérilisant de plus l'activité chasse, alors que la ville et sa périphérie offre des hectares de toits ?

Les énergies renouvelables devraient être de petites dimensions, pensées au niveau des quartiers ruraux isolés, voire des habitations individuelles et bénéficier d'une fiscalité réellement au service des foyers familiaux de la ruralité.

2/démocratie et ruralité :

- Pensez-vous que l'Europe reconnaisse suffisamment les diversités rurales françaises, ses traditions, son patrimoine et ses héritages ?
(Chasses traditionnelles, pêches traditionnelles, corrida, combat de coq,...)

Réponse : Absolument pas ; l'Europe n'a de cesse de les faire disparaître sans que l'on comprenne pourquoi, surtout quand il est prouvé qu'il n'y a pas d'impact écologique négatif ? Toute sa politique semble faite pour qu'une certaine façon de vivre en zone rurale disparaisse. Cette « haine » du rural français traditionnel est inexplicable ; le terme de racisme envers notre façon de vivre le rural a été prononcé.

- Pensez-vous qu'il faudrait créer un patrimoine culturel et traditionnel vivant français, qui ne pourrait être remis en question, ni par le gouvernement, ni par l'Europe?

Réponse : Oui à 100% même si personne dans la salle interrogée, n'y croit. Le pastoralisme est pris en exemple : il est ancestral, économiquement, socialement et écologiquement intéressant ; or au nom de la protection du loup, espèce qui n'est pas en danger, le gouvernement et l'Europe font disparaître l'activité pastorale dans notre département et ailleurs dans les Alpes.

Dans ce contexte comment espérer faire reconnaître des chasses ou pêches traditionnelles ?

- Pensez-vous que le référendum d'initiative citoyenne pourrait représenter une menace pour l'ensemble des activités rurales en France?

Réponse : Extrêmement dangereux ; c'est à rapprocher de la première question qui traite des consultations publiques ; vu le déséquilibre entre monde urbain et monde rural, des gens qui ne connaissent pas notre espace, n'y vivent au mieux que quelques jours par an, nous imposeront leur vision idéalisée de la relation à la nature.

- Des groupes extrémistes végans et anti chasse utilisent de plus en plus souvent la violence et l'obstruction pour contester de nombreuses activités rurales légales, qu'il s'agisse de la chasse, de la pêche, de l'élevage, de la boucherie ou de l'équitation. Au nom de la défense des animaux qui doivent selon eux, être considérés et traités comme des humains, ils prônent la haine de l'autre, utilisent la violence et profèrent des menaces de mort contre ceux qui gèrent et utilisent des animaux sauvages et domestiques. Face à de telles dérives, il devient indispensable que l'Etat dispose des moyens nécessaires pour lutter contre ces groupuscules et contre ceux qui les soutiennent. Pensez-vous, pour se protéger qu'il faille renforcer les délits d'obstruction à la chasse et de toute autre activité légale ?

Réponse : La salle se demande comment de tels groupes peuvent apparaître dans une société ; c'est bien le signe d'une écologie déviante, aboutissement d'un discours ou tout ce que fait l'homme est nuisible à la nature et aux êtres vivants qui la composent ; la permissivité coupable de l'état en ce domaine renforce le sentiment que la ruralité ne l'intéresse pas.

L'état dispose déjà de tous les moyens pour lutter contre ces groupes ; mais il n'y a pas de volonté politique quant c'est pour agir au bénéfice de la chasse populaire ou d'autres activités légales du monde rural.

Ainsi les dégradations des installations destinées à améliorer la sécurité à la chasse se multiplient en Drôme alors que les textes pour les réprimer existent ; encore faut-il pouvoir arriver à déposer une plainte et qu'ensuite celle-ci soit suivie d'effet.

Plutôt que de renforcer les sanctions, la salle demande déjà à ce que les lois existantes soient appliquées.

- La ruralité souffre de plus en plus de la disparition de son monde associatif, seul vrai lien social encore présent sur nos communes rurales.
Pensez-vous qu'il faudrait revoir le statut des bénévoles associatif en France pour susciter des vocations, et de quelle façon?

Réponse : le bénévolat associatif est un état d'esprit et il n'a pas à être renforcé par un statut.

Par contre la vulgarisation des bonnes pratiques, l'élaboration de boîtes à outils, à idées... destinées à aider les élus d'associations seraient plus intéressantes.

Le renforcement des protections par les responsabilités civiles des mandataires sociaux, semble être aussi une piste plus intéressante qu'une révision du statut du bénévole.

- Les services publics dans la ruralité sont très importants pour les gens qui vivent sur ces territoires. Même si nous avons fait un choix de vivre sur des espaces moins bien desservis par l'Etat, quelles sont les services publics minimum indispensables au bien vivre dans les territoires ruraux?

Réponse : Les services minimum sont déjà ceux liés à la présence d'une mairie et de transports en commun performants et adaptés ; on doit pouvoir se déplacer convenablement en espace rural comme en ville.

Poste, pompiers et gendarmerie sont ensuite cités.

- Certaines activités commerciales au sein même de nos territoires ont aujourd'hui des fonctions plus sociales qu'économiques. Une boulangerie, une boucherie, un café, un médecin de campagne...sont autant de choses essentielles pour les personnes. C'est aussi pour le médecin, le seul espoir pour les personnes âgées de finir leurs vies dans leurs villages. Malheureusement les commerces et les médecins de proximité disparaissent de façon inquiétante.

Pensez-vous que l'Etat doit favoriser le maintien de ces activités dans le monde rural. Et si oui, comment? Ex: abattements fiscaux, délégation de service public dans ces commerces (point postal, point bancaire...).

Réponse : Tout d'abord en Drôme la chasse est pour beaucoup de nos commerces ruraux un fournisseur de clients nombreux à l'automne et en hiver.

Oui il faut aider les petits acteurs du commerce, de la santé... en zone rurale ; il convient de leur accorder des subventions ou des défiscalisations spécifiques, sur des durées longues, peut-être permanentes, dans le cadre de plans de type ZRR par exemple.

3/politique et ruralité :

- De nombreux Français se plaignent de ne pas se reconnaître dans leurs élus parlementaires. Avez-vous en tant que chasseur et rural ce même sentiment ?

Réponse : La salle connaît plus mal ses députés que ses sénateurs mais les dernières élections drômoises peuvent l'expliquer. Seuls 10% des présents ont parlé avec leur député et 75% connaissent son nom.

- On entend souvent des Français se plaindre de la distance des parlementaires avec leurs préoccupations. Ne faudrait-il pas revenir sur la règle des cumuls de mandat avec la possibilité pour un parlementaire de garder son mandat de maire ?

Réponse : Le cumul d'un mandat de maire et de parlementaire devrait pouvoir être possible (obligatoire pour certains) ; on verrait moins d'élus étrangers aux préoccupations de leurs électeurs ; ce serait aussi le gage d'une meilleure accessibilité des citoyens à leurs élus ; ceci enfin nous coûterait moins cher.

- le système électoral français a évolué depuis une trentaine d'années sur le principe unique de représentation de la population, au détriment des territoires.

Pensez-vous que le Sénat devrait mieux représenter les territoires ruraux ?

Si oui, quel système de vote pourriez-vous imaginer?

- beaucoup de critiques sont formulées sur le nombre de parlementaires. Sur le principe d'une meilleure représentation des territoires, pensez-vous qu'il y a trop de sénateurs, ou pensez-vous que c'est leur répartition qui pose problème. Ex: 1 sénateur pour la Lozère, et 12 pour Paris !

Réponse : Pour les élections, le principe unique de la représentation des populations plutôt que des territoires est unanimement ressenti par la salle, comme de plus en plus préjudiciable à la ruralité.

Aussi un retour à une meilleure prise en compte de la superficie des territoires est elle nécessaire ; ceci n'empêcherait pas dans le même temps de réduire le nombre des sénateurs, particulièrement celui des urbains.

- La mutualisation des moyens dans les intercommunalités est une bonne chose mais comment les communes peuvent-elles garder leur identité et leur indépendance politique au sein de ces entités ?

Réponse : Les tailles des intercommunalités deviennent démesurées et il faut revenir sur la loi ; rien a été enlevé du mille-feuille des collectivités territoriales ce qui coûte très cher et rend le système inefficace. Il faut alléger ce système.

La disparition de la taxe d'habitation inquiète pour le devenir des gouvernances rurales locales.

Il faut rééquilibrer le pouvoir entre l'Etat et les collectivités territoriales pour plus d'efficacités locales.

4/ Autres problématiques locales :

- a) L'ASPAS et ses achats de terrains confiscatoires pour l'ensemble du monde rural : chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, forestiers, promeneurs.... Ces achats permis par de généreux donateurs étrangers sont très mal ressentis ; le plus haut sommet de l'état se devra d'agir pour ne pas nous empêcher de vivre au pays.
- b) Le même organisme mène une campagne basée sur le dénigrement de l'élevage de gibier en Drôme ; en réalité est attaquée la chasse drômoise du petit gibier, basée partiellement sur les lâchers d'oiseaux issus d'élevage, lâchers présentés de façon mensongère.
- c) Le loup est le modèle d'une gestion décentralisée catastrophique pour nos espaces ruraux ; rien n'est clair sur cette espèce et particulièrement pas l'aspect économique ; on parle de 30 à 60 millions d'euros qui seraient mieux utilisés à l'aide à la transition écologique en espace rural.

Contrairement à ce qui est annoncé par les APN (dont l'ASPAS) cette espèce détruit la biodiversité et particulièrement celle mise en place par le monde de la chasse locale depuis plus de 30 ans.

Le monde de la chasse drômois ne doit plus se taire et arrêter de sous-estimer les dégâts sur le grand gibier. Ce dernier est géré localement et scientifiquement à l'échelle fine des GGC alors que le loup est géré de Paris sur des aspects politiques.

Le loup abattu à Bormes les mimosas est le symbole de l'inégalité entre le citoyen rural et le citoyen citadin devant le caractère potentiellement dangereux de l'espèce : immédiatement abattu à proximité de la ville, il est sanctuarisé dans nos villages (loup présent en plein jour à 30 m de la crèche en activité de Méaudre par exemple).

Cette politique de gestion du loup, de contestation du gibier d'élevage, de laxisme vis-à-vis de l'ASPAS ne sert qu'un seul but celui de faire disparaître le monde de la chasse populaire drômoise et plus généralement du rural traditionnel ; reste à savoir à quelle fin ?

Pour combattre ce but largement aidé par de nombreuses fake-news, il faut une politique de communication renouvelée et efficace pour nous défendre ; basée sur les réseaux sociaux elle doit y faire paraître des messages courts, audibles et vrais sur nos réalités en direction des non ruraux.

Nos politiques locaux doivent être interpellés sur nos préoccupations.